



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2017

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : ROUX Christophe, BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FURSTOSS Marcel
FOURNEL Anne, BIXEL-BONJEAN Mélanie, KURY David, JECKER Raphaël,
WALTER Valérie, SCHERRER Dominique, BRENDLE Marie-Paule, KELLER Claude.

Ont donné procuration :

- EGLER Sébastien donne procuration à ROUX Christophe
- MININGER Patrice donne procuration à FULHABER Bernard

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura RIEGERT

Monsieur le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20h.

Ordre du jour

0. Approbation du PV du 25 janvier 2017
1. Fermage : location de terrain communal
2. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau
3. Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »
4. Marché sur la sécurisation de l'entrée Nord
5. Divers

0. Approbation du PV de la séance du 25 janvier 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2017.

1. Fermage : location de terrain communal

Suite à la résiliation du bail par le locataire concernant la parcelle 440087 d'une contenance totale de 80,38 ares, un appel à candidature a été effectué par le biais d'affichage et dans le Journal de Balgau.

6 candidatures ont été réceptionnées dans le délai imparti. La location de cette parcelle communale est attribuée à Mme Sandra LIENHART.

2. Rapport sur le prix et la qualité de l'eau

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le rapport présenté le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de distribution de l'eau potable pour l'année 2016.

3. Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Conformément aux dispositions de l'article D. 1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux pièces comptables justificatives, il revient au Conseil Municipal de désigner les biens et prestations pouvant faire l'objet d'un mandatement au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Un détail des achats pouvant être affecté à cet article est présenté.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'affecter les dépenses détaillées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits au budget.

4. Marché sur la sécurisation de l'entrée Nord

M. le Maire rappelle que par délibération du 18 octobre 2016, le Conseil Municipal a adopté la réalisation d'un plateau afin de sécuriser l'entrée Nord.

Le Conseil Municipal approuve de lancer une procédure adaptée dans le cadre des travaux de sécurisation de l'entrée nord.

Pour : 14 (dont 2 procurations)

Contre : 0

Abstention : 1

M. le Maire fait également le point sur le projet de sécurisation de l'entrée Ouest.

Vu les taux importants de HAP sur certaines portions de la rue du 7 février et constatant que l'efficacité des chicanes n'est pas celle escomptée, la commission propose de réaliser, en premier lieu, un plateau afin de sécuriser la piste cyclable avec une zone 30.

Un chiffrage sera établi pour la réunion de la prochaine commission.

5. Divers

5.1 Prestation de nettoyage de la Mairie

Des devis ont été établis pour une prestation de nettoyage des locaux de la Mairie, conformément à la demande des élus.

Il en ressort que certains sont compétitifs par rapport à une embauche directe et évite ainsi la gestion du personnel.

Ainsi, le Conseil retient la proposition d'un des prestataires.

5.2 Balayage des rues

La prestation de balayage des rues est reconduite avec la société AFC Balayage pour 2017. Le Conseil maintient les 4 passages sur l'année.

5.3 Bureau de vote

Dans le cadre des élections à venir, et considérant l'ouverture des bureaux de vote jusqu'à 19h désormais, M. le Maire propose deux possibilités pour la tenue des bureaux :

- Soit les horaires 8h-11h30 / 11h30-15h / 15h-19h avec une participation tous les dimanches
- Soit les horaires 8h-13h30 / 13h30-19h avec une participation 1 voire 2 dimanche.

Après discussion, la majorité est favorable à la première formule.

5.4 Déchets urbains

M. le Maire informe le Conseil que tous les habitants ont accès à l'ensemble des déchetteries du territoire. Néanmoins, le badge d'accès à la déchetterie de Blodelsheim n'étant pas le même, il y a lieu de faire une demande à l'intercommunalité pour en obtenir un.

Il porte également à la connaissance des élus, qu'à l'horizon 2019, seuls les déchetteries de Blodelsheim et Biesheim seront accessibles.

Dans le même registre, il est prévu de mettre en place des conteneurs à biodéchets, tels qu'ils existent déjà sur le territoire de l'ex Essor du Rhin, et qu'au final il y a un risque d'aboutir au système de levée forfaitaire.

Le Conseil déplore unanimement ce « retour en arrière » qui favorisera les dépôts sauvages et estime que d'ici quelques années il faudra revenir au système actuel.

5.5 Réforme des cartes d'identité

Le Maire informe le Conseil, qu'à compter du 28 mars prochain, les cartes d'identité ne seront plus délivrées par les mairies du domicile mais uniquement celles équipées d'un dispositif de recueil, suite à une nouvelle réforme, dans le même système que les passeports. La plus proche de Balgau étant celle de Neuf-Brisach.

Il faut à nouveau déplorer une perte de proximité avec nos administrés.

5.6 Tour de table

- Point sur les travaux de mise aux normes
- Organisation d'une journée citoyenne le samedi 24 juin.
- Un administré a signalé la dangerosité des accotements dans le prolongement de la rue du Rhin due aux labours. Un rappel à l'ordre des agriculteurs devra être effectué.
- Il y a lieu de trouver une solution, avec l'appui de l'intercommunalité, pour la prochaine saison de la viabilité hivernale.
- Manque de signalisation au sortir de la piste cyclable en remontant de Namsheim pour rejoindre celle de la rue du Général Leclerc. Il faut en aviser le Département.
- Une réunion à l'initiative de la FDFC68 aura lieu le 10 mars prochain à partir de 19h30 au périscolaire sur l'impact des écrans sur nos enfants. L'ensemble des élus y est convié.

La séance est levée à 22h00.